



IEPSCF Philippeville-Florennes
Avenue de Samart 2B/Bte 2
5600 Philippeville
Fiche/contrat «Unité d'Enseignement (UE) »

Intitulé de l'UE	<u>Photographie : droit de l'image</u>
Unité d'enseignement	<input checked="" type="checkbox"/> Déterminante <input type="checkbox"/> Non déterminante
Référence du dossier pédagogique	CODE 64 21 09 U21 D2
Activité d'enseignement	<u>Photographie</u>
Section	Arts appliqués - ESST
Chargé de cours	Hugues Baudouin
Statut du chargé de cours	<input type="checkbox"/> Enseignant <input checked="" type="checkbox"/> Expert
Coordonnée(s) du chargé de cours	<i>Hugues Baudouin</i> <i>huguesbaudouinphotos@gmail.com</i>
Nombre de périodes / autonomie / ECTS (uniquement le supérieur)	Nombre total de périodes : 40
	Part d'autonomie : 8
	ECTS (supérieur)
Organisation	
Du.....au..... (n° semaines et jour(s))	
Lieu et/ou local de la formation	Classe/médiathèque
Préalables requis	
Capacités préalables requises / Titre(s) pouvant en tenir lieu	<p><i>Parmi une liste de sujets proposés en relation avec la photographie,</i></p> <ul style="list-style-type: none"><i>• produire un court exposé argumenté ;</i><i>• répondre à des questions globales portant sur le contenu et son argumentation, en utilisant un niveau de langue approprié à la situation de communication.</i> <p>Ou C2D (ou CESI)</p>

Contenu de la formation

Finalités particulières de l'UE	Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'appréhender les principales règles de droit qui régissent la production et l'utilisation de l'image et du son dans le cadre de la profession de photographe.
Programme de cours	<p>L'étudiant sera capable :</p> <p><i>face à des problématiques juridiques fournies par le chargé de cours, illustrant les aspects juridiques du droit des personnes, des biens et des auteurs en matière d'image et de son, tant au niveau belge qu'europpéen,</i></p> <ul style="list-style-type: none">◆ d'identifier et d'analyser les démarches juridiques spécifiques à entreprendre en matière de droits et d'obligations en qualité d'auteur et/ou d'utilisateur, à savoir notamment :<ul style="list-style-type: none">○ le droit à l'image des personnes et des biens,○ le droit du son,○ le droit d'auteur,◆ d'identifier les organismes d'information, de défense et de gestion des droits d'auteurs ;◆ d'effectuer de façon autonome la mise à jour de ses connaissances en fonction de l'évolution des normes législatives ;◆ d'identifier les situations professionnelles qui impliquent un comportement ou des démarches spécifiques relatives au droit à l'image des sujets photographiques potentiels ;◆ d'aborder la pratique du reportage photographique en regard des règles de déontologie journalistique en vigueur.
Utilisation de la part d'autonomie	<p>x Pour rencontrer des approches ou des besoins spécifiques. x Pour adapter temporairement l'UE aux évolutions immédiates. x Pour contribuer à couvrir le contenu minimum de l'UE.</p> <p><input type="checkbox"/> Autre(s), à préciser :</p>
Enseignement	
Méthode(s) propre(s) au chargé de cours	<p>x Cours magistral x Travaux de groupe x Approche avec TIC (documents audio/vidéo, recherches Internet,...) x Approche par situation-problème x Approche par projets <input type="checkbox"/> Autre(s), à préciser :</p>

Apport extérieur	x Visite(s) x Intervention d'expert(s) <input type="checkbox"/> Conférence(s),... <input type="checkbox"/> Autre(s), à préciser :-
Équipement nécessaire	x Logiciel x Studio x Salle informatique x Projecteur <input type="checkbox"/> Rétroprojecteur x Tableau blanc interactif (TBI) <input type="checkbox"/> Autre(s), à préciser :-
Évaluation (pondération, nature de l'évaluation et dates prévues)	
Acquis d'apprentissage / capacités terminales	<p>Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :</p> <p><i>face à une problématique juridique en matière du droit de l'image (personnes et /ou biens photographiés, droit d'auteur, ..),</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ d'identifier, dans le cadre des droits belge et européen : <ul style="list-style-type: none"> • les principaux droits relatifs à l'image des personnes et des biens, • les principaux droits et les obligations des auteurs en matière du droit de l'image, • les principales obligations de l'auteur en matière de protection de la vie privée ; ◆ d'argumenter sur les enjeux dans le cadre de la profession de photographe (risques encourus) tant au niveau national qu'europpéen.
Degré de maitrise	<p>Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ sa capacité à utiliser la documentation mise à sa disposition, ◆ la clarté et la précision des termes utilisés, ◆ le niveau de son sens d'analyse.
Système d'évaluations	<input type="checkbox"/> Autoévaluation : <input type="checkbox"/> Evaluation formative et continue : <input type="checkbox"/> Evaluation finale :

Fréquence des évaluations	Continue en formative, certificative en fin de cursus.
Assiduité aux activités d'enseignement	Voir RGE secondaire et supérieur : chap IV, article 6 Activités particulières obligatoires à préciser :
Remédiation	
Actions prévues	Propres à l'enseignant : voir évaluation formative.
	Organisées par l'établissement : S.O.
Supports et références bibliographiques	
Types	Support PDF sur base des slides vus en classe + appui via LMS Canvas instructure.
Autres	
Informations supplémentaires éventuelles	

Date de la mise à jour :	Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Prénom/Nom Fonction	Prénom/Nom Enseignant/expert	Personne de référence et/ou coordinateur/coordinatrice Qualité	Nom du directeur/directrice
Signature			

**Lu et approuvé,
Date et signature de l'étudiant**